



**COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES**  
**DIX-SEPTIÈME SESSION**  
**RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE LA CIPV**  
**POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR**

*(Document établi par le secrétariat de la CIPV)*

- [1] Le présent rapport a trait aux activités menées par le secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) en 2022. Les activités menées en 2021 sont décrites dans le rapport annuel 2021<sup>1</sup> du secrétariat de la CIPV.
- [2] Les conséquences de la pandémie de COVID-19 ont continué de se faire sentir tout au long de la première moitié de 2022, et certaines réunions et activités du secrétariat de la CIPV se sont encore déroulées en ligne. Néanmoins, un retour à la normale s'est amorcé un peu plus tard dans l'année, avec la reprise, pour la première fois depuis l'apparition initiale de la pandémie de COVID-19, de la plupart des réunions et manifestations en présentiel.
- [3] Si les réunions à distance se sont révélées utiles pour assurer la poursuite des tâches essentielles du secrétariat de la CIPV, la majorité d'entre nous s'accorderait à dire que rien ne vaut les réunions en face-à-face, qui nous ont permis de discuter, d'interagir et d'échanger à nouveau les uns avec les autres.
- [4] **CMP et organes subsidiaires.** Le secrétariat de la CIPV a continué d'appuyer la gouvernance de la CIPV en dépit de la persistance de contraintes sur les déplacements et l'organisation de réunions en présentiel durant le premier semestre de 2022. La 16<sup>e</sup> session de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) s'est tenue en ligne pour la deuxième fois, ce qui a permis à la communauté de la CIPV de faire avancer ses travaux. Lors de cette session, tenue les 5, 7 et 21 avril 2022, les parties contractantes à la CIPV ont adopté neuf normes, parmi lesquelles cinq traitements phytosanitaires, deux nouvelles NIMP (NIMP 46, *Normes sur les mesures phytosanitaires liées à des marchandises spécifiques*, et NIMP 47, *Audit dans le contexte phytosanitaire*), la révision ciblée de la NIMP 12 et les amendements de 2019 et 2020 à la NIMP 5. À cette 16<sup>e</sup> session, une recommandation de la CMP a été adoptée, et il a été décidé d'établir deux groupes de réflexion de la CMP et d'approuver le plan d'action 2022-2025 visant à mettre en œuvre l'élément du Programme de développement du Cadre stratégique pour 2020-2030 intitulé «*Évaluation et gestion des effets du changement climatique sur la santé des végétaux*», entre autres réalisations. Le Bureau de la CMP s'est réuni 11 fois en 2022 avec l'appui du secrétariat de la CIPV, tenant en octobre 2022 sa première réunion en présentiel depuis l'apparition de la pandémie. Le secrétariat de la CIPV a également organisé la 11<sup>e</sup> réunion du Groupe de la planification stratégique, qui s'est elle aussi déroulée en présentiel, à Rome (Italie), après la réunion d'octobre 2022 du Bureau de la CMP. Le Comité des normes s'est réuni cinq fois, dont une fois entièrement en présentiel (14-18 novembre). Le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités a pour sa part tenu quatre réunions, dont trois en distanciel (en février, mars et mai) et une en présentiel (21-25 novembre).
- [5] **Groupes de réflexion de la CMP.** Lors de sa 16<sup>e</sup> session, la CMP a établi deux nouveaux groupes de réflexion de la CMP pour faire avancer les travaux de la CIPV, l'un sur les conteneurs maritimes et l'autre sur la sécurité de l'aide alimentaire et d'autres aides humanitaires. Le secrétariat de la CIPV a apporté son concours au recrutement des membres des deux groupes de réflexion, lesquels ont démarré leurs activités conformément à leurs mandats respectifs, organisant plusieurs réunions entre le milieu et la fin de 2022 pour faire avancer les travaux. Un point complet sur l'avancement des travaux des deux groupes est présenté à la CMP dans deux documents séparés au titre du point 13 de l'ordre du

<sup>1</sup> Rapport annuel 2021 de la CIPV: <https://www.fao.org/documents/card/en/c/cb9334en>.

jour. Les autres groupes de réflexion consacrés à la mise en œuvre des éléments du Programme de développement du Cadre stratégique pour 2020-2030 (y compris les systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles) ont été présentés au Groupe de la planification stratégique et sont présentés à cette session de la CMP au titre du point 12 de l'ordre du jour.

- [6] **Établissement de normes.** En plus d'avoir tenu les réunions évoquées ci-dessus, et mettant en avant la grande qualité des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) de la CIPV, le Comité des normes a accompli un travail considérable en 2022. En novembre, il s'est réuni en présentiel au siège de la FAO avec un ordre du jour très riche, qui comprenait notamment des recommandations d'adoption de trois NIMP par la CMP à sa 17<sup>e</sup> session et l'approbation de trois spécifications. Ces spécifications étaient les suivantes: Spécification 73 (Annexe *Déplacements internationaux de mangues* (*Mangifera indica*) à la NIMP 46), Spécification 74 (Annexe *Inspection au champ (y compris inspection pendant la période de végétation)* à la NIMP 23) et Spécification 75 (Révision de la NIMP 26). Cette réunion a été présidée par la nouvelle Présidente du Comité des normes, Sophie Peterson (Australie), élue en mai 2022. En 2022, le Groupe technique sur les normes relatives aux marchandises a commencé à travailler sur l'élaboration de normes qui seront annexées à la NIMP 46 (*Normes sur les mesures phytosanitaires liées à des marchandises spécifiques*) récemment adoptée. Tout au long de l'année, le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires (GTTP), le Groupe technique sur les protocoles de diagnostic et le Groupe technique sur le Glossaire ont poursuivi leurs travaux en ligne. Deux groupes de travail d'experts se sont réunis en vue de rédiger un texte sur l'utilisation d'autorisations d'importation spécifiques et une annexe à la NIMP 38 (*Déplacements internationaux de semences*). L'Unité chargée de l'établissement des normes du secrétariat de la CIPV a activement appuyé les activités du Comité et de ses groupes de travail en prenant des décisions par voie électronique, en lançant un appel à candidatures d'experts et un appel à la transmission de documents de travail, en coordonnant le travail des groupes d'examen linguistique, en prévoyant des périodes de consultation sur les projets de NIMP et de spécifications et en publiant les NIMP adoptées.
- [7] **Mise en œuvre et renforcement des capacités.** La collaboration entre le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre du secrétariat de la CIPV a permis de planifier et organiser de façon efficace les diverses réunions du Comité dont l'objet était de permettre d'examiner et de faire avancer les questions de mise en œuvre et les thèmes prioritaires de la liste des thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités. Des évaluations de la capacité phytosanitaire (ECP) ont été effectuées dans plusieurs pays en 2022. Une formation de facilitateurs ECP a notamment été organisée en Afrique dans le but de constituer une réserve de facilitateurs pour le développement durable des capacités sur ce continent. L'année 2022 a aussi été marquée par l'élaboration de plusieurs guides (portant respectivement sur la réglementation des matériaux d'emballage en bois, le commerce en ligne et la planification des interventions d'urgence), qui seront publiés en 2023. Le secrétariat de la CIPV a publié en 2022 quatre formations en ligne consacrées aux thèmes suivants: Analyse du risque phytosanitaire et Surveillance et obligations en matière d'établissement de rapports (publiées l'une et l'autre en mai), Système de certification phytosanitaire à l'exportation (publiée en septembre) et Inspections phytosanitaires (publiée en octobre). Des résumés des activités des trois sous-groupes et des neuf équipes du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités figurent dans le rapport du Comité à la CMP (document portant la cote CPM 2023/10).
- [8] **Réseaux de la CIPV.** Sept ateliers régionaux de la CIPV ont été organisés en 2022. Tous se sont tenus en présentiel ou selon des modalités hybrides, à l'exception de l'atelier pour les Caraïbes, organisé en distanciel. La 3<sup>e</sup> et dernière session en ligne de la 33<sup>e</sup> consultation technique des organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) s'est tenue en février 2022. Il y a eu quatre sessions de la 34<sup>e</sup> consultation technique des ORPV en 2022, deux en présentiel et deux en distanciel.
- [9] **Solution ePhyto de la CIPV.** En décembre 2022, la plateforme e-Phyto avait enregistré près de trois millions d'échanges de certificats ePhyto, réalisés par des utilisateurs de 74 pays (contre 62 pays à la fin de 2021). Le nombre total de pays enregistrés sur la plateforme est passé de 103 fin 2021 à 114 fin 2022. Le Groupe de réflexion de la CMP sur le financement durable de la solution ePhyto de la

CIPV présentera un compte rendu à la présente session de la CMP au titre du point 12.2 de l'ordre du jour (document portant la cote CPM 2023/14)

- [10] **Communication et sensibilisation.** Le secrétariat de la CIPV a amélioré sa visibilité et son impact grâce à la production de 18 publications de la CIPV et à la mise en ligne de 68 articles, de 67 annonces et d'un certain nombre de vidéos et de publications sur les médias sociaux.
- [11] **Journée internationale de la santé des végétaux.** La Journée internationale de la santé des végétaux constitue un legs important de l'Année internationale de la santé des végétaux, qui a eu lieu en 2020-2021. La Journée internationale a été célébrée pour la première fois le 12 mai 2022, dans l'objectif de continuer à informer et mobiliser le grand public, les décideurs, les universitaires, les médias et le secteur privé en mettant en avant la contribution clé de la santé des végétaux à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Un site web consacré à cette journée<sup>2</sup> est disponible dans les six langues de l'ONU.
- [12] **Conférence internationale sur la santé des végétaux.** La première Conférence internationale sur la santé des végétaux, coorganisée avec le Ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales du Royaume-Uni (DEFRA), s'est déroulée du 21 au 23 septembre 2022 à Londres (Royaume-Uni). Cette manifestation de trois jours a réuni plus de 500 responsables politiques, universitaires et experts venus de plus de 74 pays, qui se sont penchés sur les enjeux liés à la santé des végétaux, notamment la sécurité alimentaire, les effets du changement climatique, la protection de l'environnement et les moyens de faciliter le commerce sans risque. Au fil de quelque 20 sessions, plus de 120 intervenants et les délégués ont échangé leurs connaissances et se sont entretenus sur les enjeux phytosanitaires mondiaux. En outre, les diverses sessions de la conférence retransmises en webdiffusion ont été suivies par plus de 1 350 personnes.
- [13] **Coopération internationale.** Le secrétariat de la CIPV a entretenu des liens de coopération externe avec 47 organisations internationales ou régionales. On trouvera des informations complètes à ce sujet dans le document intitulé *Informations actualisées sur la coopération internationale* (CPM 2023/28).
- [14] **Mobilisation de ressources.** En 2022, les États-Unis/NAPPO, la République de Corée, le Canada, l'Irlande et la Finlande ont versé un total de 680 000 USD au Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV. Quatre projets de la CIPV ont été financés par l'Union européenne, un par l'Agence allemande de coopération internationale (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit, GIZ), un par la Banque mondiale et un par la Chine. Le secrétariat de la CIPV a assuré la mise en œuvre des volets phytosanitaires d'autres projets de la FAO, comme le programme de facilitation des échanges du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et le projet sur le renforcement des capacités et de la gouvernance en matière de contrôle des produits alimentaires et sur le plan phytosanitaire. On trouvera de plus amples informations sur les projets dans le document portant la cote CPM 2023/20.
- [15] **Gestion interne.** Le nouveau secrétaire de la CIPV a institué en 2022 une réunion hebdomadaire des responsables d'unité (Leadership Meeting) ainsi que des réunions hebdomadaires du personnel, qui devraient se substituer progressivement aux réunions semestrielles et annuelles si cela est opportun. Plusieurs membres du personnel, notamment du personnel administratif, ont quitté le secrétariat de la CIPV après avoir été promu à d'autres postes au sein de la FAO. Néanmoins, un plan de remplacement a été rapidement mis en œuvre, et de nouveaux collaborateurs ont été recrutés pour contribuer à combler les vacances dues à ces départs.
- [16] Le Secrétaire de la CIPV a en outre présenté une nouvelle vision des initiatives futures possibles du secrétariat au Bureau de la CMP et au Groupe de la planification stratégique lors de leurs réunions respectives du mois d'octobre 2022, afin de recueillir leurs commentaires sur ces propositions. Parmi les initiatives de la CIPV envisagées figurent l'élaboration d'un programme mondial sur les questions phytosanitaires mettant plus spécifiquement l'accent sur l'Afrique, la mise en place d'une équipe d'appui au commerce phytosanitaire et la création d'un centre d'excellence, mesures qui seraient

<sup>2</sup> Site web de la Journée internationale de la santé des végétaux: <https://www.fao.org/plant-health-day/en>.

largement conformes au Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030. Ces initiatives ont été favorablement accueillies par le Bureau et le Groupe de la planification stratégique, et il a été recommandé que la communauté leur consacre un examen plus approfondi lors de la 17<sup>e</sup> session de la CMP en mars 2023.

- [17] Le secrétariat de la CIPV salue avec une profonde reconnaissance les membres du Bureau de la CMP, du Comité des normes et du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités pour les précieuses indications qu'ils ont formulées et le contrôle qu'ils ont exercé, l'ensemble des parties contractantes (ONPV) et des organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV), notamment les participants du Groupe de la planification stratégique, pour leur soutien indéfectible et leurs contributions constructives, et tous les partenaires et collaborateurs pour leur étroite coopération.
- [18] La Commission des mesures phytosanitaires est invitée à:
- (1) *prendre note* du rapport présenté par le secrétariat de la CIPV.